

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0021945

Optique 156130 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0497 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Bennis Brahim

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. DJEBLI EL AYDOUNI Karim
OPHTHALMOLOGISTE
7, Rue Bendahan - Casablanca
Tél. 05 22 27 49 95

Date de consultation : 09/03/2023 Nom et prénom du malade : MR BENNIS BRAHIM Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

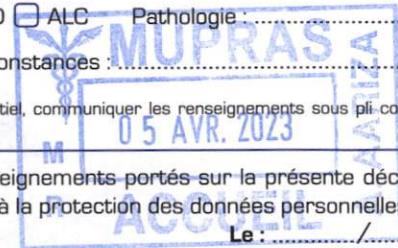
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Signature de l'adhérent(e) : *Z. Bennis* Le : / /



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
09/03/2023	15		3000	DR. Djerli El AYAOUI Karim OPTICAL OPTICISTE Boudahan. Casablanca 0522 214995

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Sur Facture	22/03/2023	6000
A VUE D'OEIL BENYAHYA DOUNIA 280 Bd Bir Anzarae - Casa R.C. 279200 - T.P. 35710564 T.F. 0522 9912 82 I.C. 001539529000030 I.C. 001539529000030		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DEBUT D'EXECUTION FIN D'EXECUTION COEFFICIENT DES TRAVAUX MONTANTS DES SOINS DATE DU DEVIS DATE DE L'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	
		00000000	00000000	
	D	00000000	00000000	
		35533411	11433553	
	B			
	G			
[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				



A VUE D'OEIL

280 Bir Anzarane
20100 Casablanca
Tél. 05 22 99 12 82
Fax 05 22 99 17 11

le 22.03.23

Facture n° 23 0032

NX88

BENNIS Brahim

AVUE D'OEIL BENYAHYA DOUNIA
280, Bd Bir Anzarane - Casa
R.C: 279100 - T.P: 35710564
I.F: 40717789 - Tél: 0522 9912 82
Ice: 001539529000030

Ordonnance DJEBLI EL AYDOUNI Moulay Karim 09.03.23

Multifocaux

MUPRAS

Monture N° TIPS: A1

1 000,00

Verres PROGRESSIFS ORGANIQUES ESSILOR X DESIGN 70mm BLANCS
ROCK PRECAL

OD..... N° TIPS: +0,50(+1,50A170)AD+3

2 500,00

OG..... N° TIPS: PLAN(+1,00A20)AD+3

2 500,00

ICE 001539529000030
Id. Fiscal 40717789
CNSS 6354724
Taxe Prof. 35710564

EE031	total	6 000,00
DBS		
DBS		
<i>dont T.V.A. 1 000,00</i>		
	total T.T.C.	6 000,00

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplomé de la Faculté de Médecine
de Marseille

أمراض العيون

خريج كلية الطب بمارسيليا

أمراض وجراحة العيون

09 mars 2023

Casablanca le : الدار البيضاء في

Mr BENNIS Brahim

Monture + verres correcteurs progressifs
organiques Antireflets, Transition

VL : OD = + 0.50 (+ 1.50 à 170°)

OG = Plan (+ 1.00 à 20°)

VP : ODG = Add : + 3.00

AVUE D'OEIL BENYAHYA DOUNIA
280, Bd Bd Anzarane - Casa
R.C. 279800 P. 33110564
F. 40717789 Tel. 0522 9912 82
ice: 061539529000030

Dr. Djebli El Aydouni Moulay Karim
OPHTHALMOLOGISTE
7, Rue Ben Dahan - Casablanca
Tél : 0522.27.49.95

7, زنقة بن دحان - الدار البيضاء - الهاتف
7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél : 0522.27.49.95